

Symantec: 46% des entreprises ont un 'plan de conservation' des données mais...

Symantec publie ce 5 août son étude 2010 sur *» [l'état de la gestion de l'information](#) »* ('2010 Information Management Health Check Survey') – une enquête auprès de 1.600 managers IT et responsables juridiques dans 26 pays.

Il en ressort que 87% des entreprises sont convaincues de la nécessité d'un plan de conservation de l'information. Et 46% l'ont effectivement déployé.

Les responsables de l'étude constatent:

« Trop d'entreprises conservent leurs données indéfiniment au lieu de mettre en place des règles permettant d'effacer en toute confiance les données ou les enregistrements sans intérêt ». En conséquence, elles sont pénalisées par une augmentation constante du volume de données, « ce qui allonge d'autant la durée des opérations de sauvegarde » .

Symantec constate également que *« les risques de litige augmentent et les processus d'inventaire deviennent coûteux et inefficaces » .*

« Une conservation illimitée des données entraîne un gaspillage infini. Les entreprises reconnaissent l'intérêt d'un solide plan de gestion de l'information, mais beaucoup d'entre elles continuent encore à tout conserver » ,

explique Hervé Léquipe, directeur technique chez Symantec.

« Le volume des données connaît une augmentation exponentielle. Tout conserver nécessite un espace de stockage considérable et trop de ressources informatiques. Par suite, les entreprises consacrent beaucoup de temps et d'argent à remédier aux conséquences négatives d'une gestion des données et de méthodes d'inventaire inadéquates qu'elles auraient consacré aux changements de leurs habitudes. »

Qu'attendent les entreprises qui n'ont pas encore fait le pas ? Attendent-elles un *« hypothétique plan parfait »* ?

– *« Il ne faut pas confondre **sauvegarde** et **archivage** » , rappelle à juste titre l'étude. Il est impératif de ne plus sauvegarder des données uniquement à des fins d'archivage ou pour des raisons juridiques » .*



Alors que faire ?

Symantec recommande de ne conserver les sauvegardes que quelques semaines (« **de 30 à 60 jours** »). Au delà, il est souhaitable de supprimer ou d'archiver les données automatiquement.

- **supprimer les sauvegardes**

« En réservant la sauvegarde uniquement au court terme et à la reprise après incident, les entreprises peuvent sauvegarder et restaurer leur environnement beaucoup plus rapidement tout en supprimant les anciennes sauvegardes au bout de quelques mois plutôt que de plusieurs années. Cela permet de supprimer définitivement ou d'archiver durablement un volume considérable de données en toute confiance ».

- **systematiser la déduplication:**

« La déduplication doit être mise en place à tous les niveaux, tant dans les applications que dans l'environnement de sauvegarde. »

C'est effectivement une façon efficace de libérer des ressources serveur, réseau et unités de stockage disques ou sur bandes.

Et Symantec d'ajouter: « Lorsque la déduplication est combinée à des périodes de conservation plus courtes, il n'est pas nécessaire d'effectuer la restauration à partir de bandes via un processus de duplication afin de mieux respecter les accords de niveau de service ».

- **définir des règles de sauvegarde - et automatiser**

elles doivent évidemment définir ce qui peut être effacé ou non, et quand, de façon automatique.

« La suppression manuelle ad hoc est plus risquée que le mode automatique », soutient Symantec.

Et définir les règles ne suffit pas : encore faut-il les appliquer -« sinon, il y a risque de litige », insiste l'éditeur.

Dernière recommandation, « le système d'archivage doit être suffisamment complet pour que l'inventaire

soit efficace». Alors suivez mon regard... Achetez les bonnes solutions – à commencer par celles de Symantec. Par exemple...